



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 27-11-2014

Date de révision : 25-06-2015

Version 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1.

Identificateur de produit

Codes produit: 53010530-M
Codes produit (DE): - 50460000
Nom du produit HOUGHTO-CLEAN 530
Produit Numéro d'enregistrement
Danemark -
Norvège -
Suède -
EC # 292-460-6 Pour plus d'informations sur les huiles de base, voyez la section 15.
Substance pure/préparation Contient Alkanes, C11-15-iso-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée produit de nettoyage, à base de solvant

Utilisations déconseillées Toute autre fin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Maagtechnic AG
Sonnentalstrasse 8
8600 Dübendorf
Switzerland
Telephone: +41 (0) 44 824 91 91
Fax: +41 (0) 44 821 59 09
lubeinfo@maagtechnic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

3E Company: (+)1 760 476 3961 (Code 333938)

Autriche	Notfall-Telefonnummer +43 (0) 1 406 4343
Belgique	Telefoonnummer voor +32 (0)70 245 245
Bulgarie	Телефон за спешни случаи +359 2 9154 409
Croatie	Numéro d'appel d'urgence
République Tchèque	Telefonní číslo pro naléhavé situace +420 224 919 293
Danemark	Ring til Giftlinjen på +45 82 12 12 12
Estonie	Mürgistusteabekeskuse +372 626 93 90
Finlande	Hätäpuhelinnumero +358 09 471 977
France	Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 5959
Hongrie	Díjmentesen hívható zöld szám +36 80 20 11 99
Irlande	Emergency telephone number +353 01 809 2166
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs +371 6704 2473
Lituanie	Neatidėliotina informacija apsinuodijus +370 5 236 20 52
Pays-Bas	Telefoonnummer voor +31 30 274 88 88
Norvège	Nødnummer +47 22 59 13 00
Pologne	112
Portugal	Número de telefone de emergência +351 808 250 143
Roumanie	Număr de telefon care poate fi apelat în caz de urgență +021 318 36 06 (08:00-15:00)
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum +421 2 5477 4166

Espagne	Número de teléfono de emergencia +34 91 562 0420
Suède	Telefonnummer för nödsituationer +46 08 33 12 31 (09:00-17:00)
Suisse	145; +41 (0) 44 251 51 51
Turquie	(+)1 760 476 3959 (Code 333938)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Liquides inflammables	Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Alkanes, C11-15-iso-

EC # 292-460-6



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Mentions préventives - UE (§28, 1272/2008)

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du carbonate de sodium sec pour éteindre

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances / 3.2. Mélanges

Substance

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Alkanes, C11-15-iso-	292-460-6	90622-58-5	100	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 4 (H413) (EUH066)	01-2119472146-39-xxx x 01-2119456810-40-xxx x

Informations supplémentaires

Produits contenant une huile minérale incluant moins de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Ingestion	Ne pas faire vomir sans avis médical. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES ANTI-INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin, Use water spray, fog, Carbon dioxide, foam or dry chemical, Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau, Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse, Jet d'eau ou brouillard d'eau

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Danger spécial**

Matière combustible. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée). La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8/12/13 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Durée de vie recommandée

Aucune information disponible.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) produit de nettoyage, à base de solvant

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes
 brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume-Uni	France	Espagne
Alkanes, C11-15-iso-				VLA-EC: 10 mg/m ³ VLA-ED: 5 mg/m ³

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Irlande
Alkanes, C11-15-iso-				STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ (Mist)

Nom Chimique	Finlande	Danemark	Norvège	Suède
Alkanes, C11-15-iso-	TWA: 5mg/m ³ (Öljysumu)	TWA: 1 mg/m ³ (Olietåge)	TWA: 1 mg/m ³ (Oljetåke)	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³ (Oljedimma)

Travailleurs Toxicité systémique

Travailleurs Effets locaux

Consommateurs Toxicité systémique

Consommateurs Effets locaux

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection des mains

Lunettes de sécurité avec protections latérales.
 Gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.

Protection de la peau et du corps
Protection respiratoire

Vêtements de protection à manches longues.

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Risques thermiques

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	liquide	Aspect	Effacer incolore
Odeur	Léger/légère type hydrocarbure	Seuil olfactif	Sans objet
Propriété	Valeurs	Note	
pH	non applicable		
Point de fusion / point de congélation	< -40 °C / < -40 °F		
Point/intervalle d'ébullition	> 173 °C > 343 °F		
Point d'éclair	56 °C / 133 °F	PMCC	
Taux d'évaporation	0.09	(BuAc = 1)	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
limite d'inflammabilité supérieure	7.0%		
Limite inférieure d'inflammabilité	0.6%		
Pression de vapeur	0.1	kPa @ 20 °C	
Densité de vapeur	>1	(Air = 1.0)	
Densité relative	0.763	@15.5°C	
solubilité(s)	Hydrosolubilité: négligeable		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet		
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C / > 392 °F		
Température de décomposition	Aucune information disponible		
Viscosité, cinématique	1.23 cSt @ 40 °C	ISO 3104	
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		

AUTRES INFORMATIONS

Viscosité, cinématique (100°C)	Pas d'information disponible
Point d'écoulement	Pas d'information disponible
Teneur en COV	Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles, Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit - Principales voies d'exposition

Inhalation	Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration)
Contact avec les yeux	Aucun(e) connu(e)
Contact avec la peau	Aucun(e) connu(e)
Ingestion	En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral (Rat)	DL50 dermal (Rat/Lapin)	CL50 par inhalation
Alkanes, C11-15-iso-	5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	> 290 ppm (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun(e) connu(e).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun(e) connu(e).

Sensibilisation

Sensibilisation respiratoire Aucun(e) connu(e).
Sensibilisation cutanée Aucun(e) connu(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun(e) connu(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Aucun(e) connu(e).

Symptômes En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Alkanes, C11-15-iso-	1000: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	2890: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50		1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistence et dégradabilité

Le produit est non facilement biodégradable, mais il peut être biodégradé par les micro-organismes et est donc considéré comme étant intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le récipient soit nettoyé, recyclé ou détruit.

Autres données Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN3295

14.2. Nom d'expédition ONU

Hydrocarbures liquides, n.s.a

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

IMDG/IMO

Nom d'expédition des Nations unies	Hydrocarbures liquides, n.s.a
Classe de danger	3
UN No.	UN3295
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-D
Polluant marin	NP
Description	UN3295, Hydrocarbures liquides, n.s.a , 3, III, (56°C c.c.)

ADR/RID

Nom d'expédition des Nations unies	Hydrocarbures liquides, n.s.a
Classe de danger	3
UN No.	UN3295
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Classe Subsidiaire	3
Description	UN3295, Hydrocarbures liquides, n.s.a , 3, III, (D/E)
Code de restriction en tunnels	(D/E)

ICAO/IATA

UN No.	UN3295
Nom d'expédition des Nations unies	Hydrocarbures liquides, n.s.a
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	3L
Description	UN3295, Hydrocarbures liquides, n.s.a , 3, III

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

WGK Classification

Danger pour le milieu aquatique/Classe 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16 : Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Repr. - Toxicité pour la reproduction

Asp. Tox. - Toxicité par aspiration

Acute Tox. - Toxicité aiguë

Aquatic Acute - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic - Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. - Dommage/irritation de l'œil

Eye Irrit. - Irritation oculaire

Skin Corr. - Corrosion cutanée

Skin Irrit. - Irritation cutanée

Skin Sens. - Sensibilisant cutané

Resp. Sens. - Sensibilisant respiratoire

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

VOC - Composés organiques volatils

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

<ul style="list-style-type: none"> • H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables • H225 - Liquide et vapeurs très inflammables • H226 - Liquide et vapeurs inflammables • H270 - Peut provoquer un incendie; comburant • H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant • H272 - Peut aggraver un incendie; comburant • H290 - Peut être corrosif pour les métaux • H300 - Mortel en cas d'ingestion • H301 - Toxique en cas d'ingestion • H302 - Nocif en cas d'ingestion • H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires • H310 - Mortel par contact cutané • H311 - Toxique par contact cutané • H312 - Nocif par contact cutané • H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves • H315 - Provoque une irritation cutanée • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée • H318 - Provoque des lésions oculaires graves • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux • H330 - Mortel par inhalation. • H331 - Toxique par inhalation • H332 - Nocif par inhalation • H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation • H335 - Peut irriter les voies respiratoires • H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges • H340 - Peut induire des anomalies génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques • H350 - Peut provoquer le cancer • H351 - Susceptible de provoquer le cancer • H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus • H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus • H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel • H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes • H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes • H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques • H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H360D - Peut nuire au fœtus • H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut occasionner des lésions chez l'enfant à naître • H360F - Peut nuire à la fertilité • H361d - Susceptible de nuire au fœtus • H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H361f - Susceptible de nuire à la fertilité • EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau • EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande • EUH208 - Peut produire une réaction allergique
--	--

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible

Date d'émission : 27-11-2014

Date de révision : 25-06-2015

Révision

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.